

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 664

19 mars 2013

SOMMAIRE

ABN AMRO Converging Europe Investments GP S.à r.l.	31833	Clover Leaf Seafood S.à r.l.	31826
ADCR Trading S.à r.l.	31833	Cofre Renewables S.C.A.	31828
AF Sport S.A.	31833	Communication, Coaching et Développements	31828
AI Group S.A.	31832	Compagnie Européenne Financière Omega d'Investissement	31826
Albert Seyler et Compagnie	31834	Costa Constructions Luxembourg S.A. ..	31828
Albert Seyler & Fils Sàrl	31833	Crismar Investissements S.A.	31828
Animhouse Sàrl	31831	Cz2 CORAL S.à r.l.	31826
Aptos S.A.	31834	Cz2 Data S.à r.l.	31827
Armand STRANEN Sàrl	31834	DACHSER Luxembourg Sàrl	31830
Astur Trading & Consulting S.à r.l.	31834	Elsam	31828
Atlas Holding 2002 S.à r.l.	31834	Jamclouds Sàrl	31835
Atlas Holding 2002 S.à r.l.	31833	Kirsch Agency S.A.	31847
Atwell	31829	Kirsch Agency S.à r.l.	31847
Babel Services S.A.	31829	Lettershop Luxembourg S.A.	31857
Bathimmolux S.A.	31831	Nicollet Entreprise 3 S.à r.l.	31850
Brent Infrastructure II Holding S.à r.l. ...	31830	Paunsdorf Centre Luxco	31872
Bumble Bee Holdco S.C.A.	31829	Radman Holding S.A.	31831
Business Center Steinsel B.C.S. S.A.	31830	R&A Investment S.A.	31862
Café du Soleil S.à r.l.	31829	Rondini S.à r.l.	31867
Cardea International Management S.A.	31826	Secapital S.à r.l.	31858
Carvalux S.A.	31826	Secapital S.à r.l.	31860
Carvalux S.A.	31827	SLP III Cayman DS III S.à r.l.	31832
Carvalux S.A.	31827	Society Objects S.A.	31832
Catalyst Alpha 3 S.à r.l.	31827	Southern African Investments S.A.	31830
CDG Luxembourg S.A.	31827	Southern African Investments S.A.	31832
CIP - it works	31856	Sting S.A.	31831
CIP S.A.	31857	TCL S.à r.l.	31865
CIP S.A.	31856	Wind Surf	31869

Cardea International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 155.456.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65887 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020486/10.

(130024537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Carvalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 134.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020487/10.

(130024474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Clover Leaf Seafood S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 159.871.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013020472/13.

(130024674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

CEFO-I, Compagnie Européenne Financière Omega d'Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 109.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Compagnie Européenne Financière OMEGA d'Investissement

En abrégé (CEFO-I)

Référence de publication: 2013020476/11.

(130024481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Cz2 CORAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020481/10.

(130025070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Cz2 Data S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 128.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020482/10.

(130024867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Carvalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 134.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020488/10.

(130024475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Carvalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 134.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013020489/10.

(130024476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

CDG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 128.342.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDG LUXEMBOURG S.A.

Pierangelo DORINI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013020492/12.

(130024795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Catalyst Alpha 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 134.647.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013020467/12.

(130024757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

C.C.L. S.A., Costa Constructions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 7, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 42.627.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013020510/10.

(130024393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Cofre Renewables S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.933.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013020504/10.

(130024593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Crismar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.622.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Signature

L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Référence de publication: 2013020511/12.

(130025116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Communication, Coaching et Développements, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 153.350.

Les comptes annuels abrégés (art.79§2 de la loi du 19/12/2002) arrêtés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020506/10.

(130024442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Elsam, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 172.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013020544/12.

(130024662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Bumble Bee Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.068.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013020441/13.

(130024712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Babel Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 7, Berlerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.566.

Date de clôture des comptes annuels 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 08/02/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013020443/13.

(130024969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Atwell, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 169.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 07 février 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013020422/11.

(130024806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Café du Soleil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 35, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 75.463.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CAFE DU SOLEIL S.A.R.L

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013020483/17.

(130024753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

DACHSER Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 139.773.

Am 28. Januar 2013 fällte der alleinige Gesellschafter der DACHSER Luxembourg Sàrl folgende Beschlüsse:

Bestellung des Herrn Arie van der Meer, wohnhaft in NL-3059 VE Rotterdam, Gerrit Voorenkade 7, Niederlande, zum verwaltenden Geschäftsführer (gérant administratif) der DACHSER Luxembourg Sàrl auf unbegrenzte Zeit mit Wirkung zum 01.01.2013. Er vertritt die Gesellschaft satzungsgemäß.

Herr Michael Schilling, wohnhaft in D-87490 Haldenwang-Börwang, Bergstrasse 11, Deutschland, bereits als Geschäftsführer seit 09.02.2009 bestellt, fungiert nunmehr als technischer Geschäftsführer (gérant technique) der DACHSER Luxembourg Sàrl auf unbegrenzte Zeit mit Wirkung zum 01.01.2013. Er vertritt die Gesellschaft satzungsgemäß.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges Reuter

Mandatar

Référence de publication: 2013020523/17.

(130024506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Business Center Steinsel B.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.677.

—

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenu le 5 décembre 2012 que Monsieur ROLLINGER Nico, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel 35, rue J.-F. Kennedy, a été nommé nouvel administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2016 en remplaçant Monsieur SIBENALER Yves, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013020463/13.

(130024330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Brent Infrastructure II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.727.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 octobre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013020438/13.

(130024589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Southern African Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 49.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013020909/11.

(130024835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Bathimmolux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 124.308.

La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet immédiat le siège de la société BATHIMMOLUX S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 124.308.

La société BATHIMMOLUX S.A. n'est donc plus autorisée à fixer son siège au 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Pour ECOGEST S.A.

Steve KIEFFER / Jean-Paul FRANK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013020446/15.

(130025028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Animhouse Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 8, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 131.013.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 16.01.2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen.

Référence de publication: 2013020409/11.

(130025034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Sting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 151.442.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2013 que:

- Le siège social est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013020874/14.

(130024698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Radman Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 101.298.

I hereby resign as a member of the Board of Directors of Radman Holding S.A., R.C.S Luxembourg B-101298, with registered office situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with immediate effect.

Luxembourg, 20 December 2012.

Gilles Wecker.

Je donne ma démission par la présente en tant qu'administrateur du conseil d'administration de Radman Holding S.A., R.C.S Luxembourg B- 101298, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Gilles Wecker.

Référence de publication: 2013020843/14.

(130024811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

SLP III Cayman DS III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 900.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.472.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Référence de publication: 2013020902/11.

(130024535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Society Objects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 88.968.

I hereby resign as a member of the Board of Directors of Society Objects S.A., R.C.S Luxembourg B-88968, with registered office situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with immediate effect.

Luxembourg, 20 December 2012.

Gilles Wecker.

Je donne ma démission par la présente en tant qu'administrateur du conseil d'administration de Society Objects S.A., R.C.S Luxembourg B-88968, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Gilles Wecker.

Référence de publication: 2013020904/14.

(130024741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

Southern African Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 49.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013020910/11.

(130025099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.

AI Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 169.768.

Extrait des résolutions adoptées en date du 30 Janvier 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société AI GROUP S.A.

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Gilles FOSSÉ, de son poste d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 Janvier 2013.

- L'Assemblée a décidé de nommer M. Diyor YAKUBOV, employé privé, né le 21 Octobre 1981 à Khorazm (Ouzbékistan), résidant professionnellement au 127 Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, au poste d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet immédiat et jusqu'au 04 juin 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AI GROUP S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013021018/18.

(130025489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

AF Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 167.411.

Le siège social de la société est transféré au 4 Grand Rue à L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013021017/12.

(130025706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

ADCR Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 134.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADCR TRADING S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013021016/11.

(130025686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

ABN AMRO Converging Europe Investments GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 111.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021015/10.

(130025856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Albert Seyler & Fils Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, ancienne route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALBERT SEYLER & FILS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013021019/11.

(130025794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Atlas Holding 2002 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 90.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021014/10.

(130025941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Astur Trading & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 151.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 08 Février 2013.

Référence de publication: 2013021012/10.

(130025305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Atlas Holding 2002 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021013/10.

(130025940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Armand STRANEN Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Armand STRANEN Sàrl

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013021011/11.

(130025669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Albert Seyler et Compagnie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, ancienne route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALBERT SEYLER ET COMPAGNIE

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013021020/12.

(130025707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Aptos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour APTOS S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013021027/11.

(130025836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Jamclouds Sàrl, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 172.939.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of November.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) Mr. Thomas Wallin, born on 4th of April 1949 in Gustav Adolf, domiciled at Tramebergsvägem 24, 16744 Bromma, Sweden, passport n° SWE 80539935,

here represented by Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

2) Mr. Christoffer Wallin, born on 4th of November 1979 in Stenkyrka, domiciled at Tramebergsvägem 24, 16744 Bromma, Sweden, passport nr SWE 62126161

here represented by Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

3) Mr. Alexander Wallin, born on 27th of May 1987 in Stenkyrka, domiciled at Tramebergsvägem 24, 16744 Bromma, Sweden, passport n° SWE 84757661

here represented by Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

4) Mrs. Miachela Wallin, born on 23rd of April 1985 in Stenkyrka, domiciled at Tramebergsvägem 24, 16744 Bromma, Sweden, passport n° SWE 56733377

here represented by Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

5) Mr. Mikael Lindquist, born on 9th of June 1975 in Långbro, domiciled at Lugnets Allé 65, 12067 Stockholm, Sweden, passport n° SWE 84674899

here represented by Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Section I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), as well as by the present Articles (the "Company").

2. Name. The Company's name is "Jamclouds Sàrl".

3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit and develop and exploit intellectual property rights.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Section II - Capital - Shares

6. Capital. The Company's share capital is set at € 12,500 (twelve thousand five hundred euros) divided into ten (10) classes of shares, consisting of:

- 1000 (one thousand) class A shares;
- 1000 (one thousand) class B shares;
- 1000 (one thousand) class C shares;
- 1000 (one thousand) class D shares;
- 1000 (one thousand) class E shares;
- 1000 (one thousand) class F shares;
- 1000 (one thousand) class G shares;
- 1000 (one thousand) class H shares;
- 1000 (one thousand) class I shares; and
- 1000 (one thousand) class J shares;

All these shares representing the share capital have a nominal value of Euro 1.25 (one euro and twenty-five eurocents) each and each are fully paid-up. The class A to J shares are hereafter together referred to as the "Classes of Shares" and individually as a «Class of Shares».

The share capital may be increased and new Classes of Shares may be issued or the share capital may be reduced and one or several Classes of Shares may be redeemed from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

7. Voting rights. Each share whatever its class has identical voting rights and each shareholder has total voting rights commensurate with such shareholder's total ownership of shares.

8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company.

Transfers of shares to non-shareholders are subject to the prior approval of a shareholder or shareholders holding at least seventy-five percent of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares must be transferred by written instrument in accordance with the Law.

10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares composing the Classes of Shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

1. An entire whole Class of Shares has to be redeemed.
2. The redemption price shall be set by reference to (a) an amount equal to the nominal value of each redeemed share or, if higher, to (b) an amount equal to the Available Amount (as defined herein), divided by the number of shares in the corresponding Class of shares. The Available Amount shall be determined by the following formula: the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased (i) by any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting).
3. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.
4. The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.
5. The redeemed shares shall be immediately cancelled following the decrease of the capital.

Section III - Managers

11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers.

Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

The managers resident in Luxembourg are managers of the category «B» and the managers resident elsewhere are managers of the category «A».

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager of the category “A” and one manager of the category “B”.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman; this person will be a manager of the category «A».

It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, skype or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a manager of the Company.

Section IV - Shareholder meetings

15. Sole shareholder. In case the Company has only one shareholder, the authority of the meeting of shareholders is attributed to the sole shareholder and the decisions of this sole shareholder are taken in the form as foreseen in the Law and these Articles.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles, shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Section V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2013.

18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it in accordance with Article 8 of the Articles and proportionally to all or any one specific class of the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor ("commissaire(s) aux comptes") who need not to be shareholder, and who will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises") appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Section VI - Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of

the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders in accordance with Article 8 of the Articles and proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

Name	% of shares	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class A	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class A	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class A	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class A	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class A	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 A shares	1250 EUR
Name	% of shares	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class B	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class B	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class B	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class B	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class B	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 B shares	1250 EUR
Name	% of shares	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class C	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class C	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class C	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class C	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class C	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 C shares	1250 EUR
Name	% of shares	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class D	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class D	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class D	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class D	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class D	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 D shares	1250 EUR
Name	% of shares	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class E	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class E	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class E	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class E	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class E	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 E shares	1250 EUR
Name	% of shares	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class F	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class F	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class F	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class F	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class F	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 F shares	1250 EUR
Name	% of shares	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class G	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class G	360 shares	450 EUR

Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class G	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class G	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class G	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 G shares	1250 EUR
Name	% of shares	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class H	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class H	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class H	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class H	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class H	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 H shares	1250 EUR
Name	% of shares	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class I	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class I	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class I	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class I	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class I	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 I shares	1250 EUR
Name	% of shares	Class of Shares	Number of Shares	Amount subscribed
Mr. Thomas Wallin	16%	Class J	160 shares	200 EUR
Mr. Christoffer Wallin	36%	Class J	360 shares	450 EUR
Mr. Alexander Wallin	12.8%	Class J	128 shares	160 EUR
Mrs. Miachela Wallin	3.2%	Class J	32 shares	40 EUR
Mr. Mikael Lindquist	32%	Class J	320 shares	400 EUR
TOTAL	100%		1000 J shares	1250 EUR

All the 10,000 (ten thousand) Shares, divided into 1000 (one thousand) Shares of Class A, 1000 (one thousand) Shares of Class B, 1000 (one thousand) Shares of Class C, 1000 (one thousand) Shares of Class D, 1000 (one thousand) Shares of Class E, 1000 (one thousand) Shares of Class F, 1000 (one thousand) Shares of Class G, 1000 (one thousand) Shares of Class H, 1000 (one thousand) Shares of Class I and 1000 (one thousand) Shares of Class J, representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed by the above mentioned persons in the above mentioned percentages, and fully paid up in cash, therefore the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred Euros (2,200.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers "A" of the Company for an undetermined duration:

Mr. Tomas Wallin, prequalified,

Mr. Chrisoffer Wallin, prequalified, and

- 2) Is appointed as manager "B" of the Company for an undetermined period:

Mrs. Marleen Watté-Bollen, lawyer, with her professional address at 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

- 3) The Company is bound by the jointed signatures of at least one category "A" manager and one category "B" manager.

- 4) The registered office of the Company shall be established at 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, at the request of the above parties appearing by power of attorney, this deed is worded in English followed by a French version. Also at the request of the above parties, in the event of discrepancies between the English text and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the powers of attorney, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Ont comparu:

1) Mr. Thomas Wallin, né le 4 avril 1949 à Gustav Adolf, demeurant à Tramebergsvägem 24. 16744 Bromma, Suede, n° de passport SWE 80539935,

ici représenté par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

2) Mr. Christoffer Wallin, né le 4 novembre 1979 à Stenkyrka, demeurant à Tramebergsvägem 24. 16744 Bromma, Suede, n° de passport SWE 62126161

ici représenté par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

3) Mr. Alexander Wallin, né le 27 mai 1987 à Stenkyrka, demeurant à Tramebergsvägem 24. 16744 Bromma, Suede, n° de passport SWE 84757661

ici représenté par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4) Mrs. Miachela Wallin, née le 23 avril 1985 à Stenkyrka, demeurant à Tramebergsvägem 24. 16744 Bromma, Suède, n° de passeport SWE 56733377

ici représentée par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5) Mr. Mikael Lindquist, né le 9 juin 1975 à Långbro, demeurant à Lugnets Allé 65, 12067 Stockholm, Suède, n° de passeport SWE 84674899

ici représenté par Me Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

1. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de société et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Jamclouds Sàrl».

3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées et développer et exploiter les droits de propriété intellectuelle.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

II. Capital - Parts sociales

6. Capital. Le capital social de la Société est fixé à €12.500 (douze mille cinq cent euros), divisé en dix (10) classes de parts sociales consistant en:

- 1000 (mille) parts sociales de classe A;
- 1000 (mille) parts sociales de classe B;
- 1000 (mille) parts sociales de classe C;
- 1000 (mille) parts sociales de classe D;
- 1000 (mille) parts sociales de classe E;
- 1000 (mille) parts sociales de classe F;
- 1000 (mille) parts sociales de classe G;
- 1000 (mille) parts sociales de classe H;
- 1000 (mille) parts sociales de classe I; et
- 1000 (mille) parts sociales de classe J.

Toutes les parts sociales représentatives du capital social ont une valeur nominale de €1.25 (un euro vingt-cinq euro centimes) chacune, et sont chacune entièrement libérées. Les parts sociales de classe A à J sont ci-après désignées collectivement comme les «Classes de Parts Sociales» et individuellement comme «Classe de Parts Sociales».

Le capital social peut être augmenté et des nouvelles parts peuvent être émises ou le capital social peut être réduit et des parts peuvent être rachetées de temps en temps par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

7. Droits de vote. Chaque part, quelle que soit sa classe, confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société donnée en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales composant une Classe de Parts Sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

1. Une classe de parts sociales doit être rachetée entièrement;
2. Le prix de rachat est fixé par référence à a) la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, b) un montant égal au Montant Disponible (tel que défini ci-après) divisé par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales correspondantes. Le Montant Disponible doit être déterminé par application de la formule suivante: le montant des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté i) de toute prime d'émission librement distribuable ainsi que toute autre réserve librement distribuable and ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital et de la réserve légale correspondant à la classe de parts sociales devant être annulée, mais réduit i) de toutes pertes (incluant les pertes reportées) et ii) de toute somme qui doit être allouée à une réserve en application de la Loi ou des Statuts, chacun de ces éléments tels qu'établis dans le bilan intermédiaire adéquat (sans double comptage).
3. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;
4. Le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.
5. Les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gérance

11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants.

Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance.

Les gérants résidents au Luxembourg sont des gérants de type «B» et les administrateurs résidents ailleurs sont des administrateurs de type «A».

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature jointe de l'un des gérants du type «A» et de l'un des gérants du type «B».

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président; cette personne devant être un manager du type «A». Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un des gérants. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, skype ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment.

Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, à moins que le conseil de gérance ne soit composé de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la moitié au moins des gérants présents ou représentés qui se sont exprimés et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

IV. Assemblée générale des associés

15. Associé unique. Dans le cas où la Société n'a qu'un associé unique, cet associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés et les décisions de cet associé unique seront prises conformément à la Loi et les présents Statuts.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu, par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale doit se tenir annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de juin ou le lendemain si ce jour est férié.

V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2013.

18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels qui seront soumis à l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale de la Société. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution, conformément à l'article 8 des Statuts, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant de bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou les Statuts.

21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommés jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 215 de la Loi sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

VI. Dissolution - Liquidation

22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera ses/leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés, conformément à l'article 8 des Statuts et proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Class A	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Class A	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Class A	128 parts	160 EUR
Mme. Miachela Wallin	3.2%	Class A	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Class A	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 A parts	1250 EUR
Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Class B	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Class B	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Class B	128 parts	160 EUR
Mme. Miachela Wallin	3.2%	Class B	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Class B	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 B parts	1250 EUR
Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Class C	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Class C	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Class C	128 parts	160 EUR
Mme. Miachela Wallin	3.2%	Class C	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Class C	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 C parts	1250 EUR
Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Class D	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Class D	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Class D	128 parts	160 EUR
Mme. Miachela Wallin	3.2%	Class D	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Class D	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 D parts	1250 EUR
Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Class E	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Class E	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Class E	128 parts	160 EUR
Mme. Miachela Wallin	3.2%	Class E	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Class E	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 E parts	1250 EUR
Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Class F	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Class F	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Class F	128 parts	160 EUR
Mme. Miachela Wallin	3.2%	Class F	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Class F	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 F parts	1250 EUR

Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Class G	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Class G	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Class G	128 parts	160 EUR
Mme. Miachela Wallin	3.2%	Class G	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Class G	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 G parts	1250 EUR
Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Class H	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Class H	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Class H	128 parts	160 EUR
Mme. Miachela Wallin	3.2%	Class H	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Class H	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 H parts	1250 EUR
Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Class I	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Class I	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Class I	128 parts	160 EUR
Mme. Miachela Wallin	3.2%	Class I	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Class I	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 I parts	1250 EUR
Nom	% des Parts	Classe de Parts Sociales	Nombre de Parts Sociales	Montant souscrit
M. Thomas Wallin	16%	Class J	160 parts	200 EUR
M. Christoffer Wallin	36%	Class J	360 parts	450 EUR
M. Alexander Wallin	12.8%	Class J	128 parts	160 EUR
Mme. Miachela Wallin	3.2%	Class J	32 parts	40 EUR
M. Mikael Lindquist	32%	Class J	320 parts	400 EUR
TOTAL	100%		1000 J parts	1250 EUR

L'intégralité des 10.000 (dix mille) parts sociales divisée en 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «A», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «B», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «C», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «D», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «E», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «F», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «G», 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «H», et 1000 (mille) Parts Sociales de la Classe «I» représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par les personnes citées ci-dessus dans les proportions y mentionnées, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 12,500 euros (douze mille cinq cent euros) est donc à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à deux mille deux cents Euros (2.200,- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) M. Thomas Wallin, pré-qualifié, et M. Christoffer Wallin, pré-qualifié, sont nommées gérants «A» pour une période indéterminée;
- 2) Mrs. Marleen Watté-Bollen, avocat à la cour, demeurant professionnellement à 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, est nommée gérant «B», pour une période indéterminée.

- 3) La société est engagée par la signature jointe de l'un des gérants du type "A" et de l'un des gérants du type "B".
4) Le siège social de la Société est établi au 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparaisant en vertu des procurations données sous seing privé, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signe: M. WATTE-BOLLEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 21 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54960. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Référence de publication: 2013016402/670.

(130019156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**Kirsch Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Kirsch Agency S.A.).**

Siège social: L-8530 Ell, 36, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 172.358.

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164);
ici représentée par

Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul actionnaire de la société «KIRSCH AGENCY S.A.» (ci-après «la Société»), une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 358, établie et ayant son siège social au 36, Haaptstrooss, L-8530 Ell, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2873 du 27 novembre 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société de seize mille euros (16'000.- EUR) afin de ramener le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31'000.- EUR) à un montant de quinze mille euros (15'000.- EUR), lequel montant correspond au capital social effectivement libéré, par compensation de l'actionnaire unique de libérer intégralement les actions détenues par lui et par annulation de cent soixante (160) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, ce qui fait un montant réduit de seize mille euros (16'000.- EUR).

Il s'ensuit que le capital social souscrit est désormais de quinze mille euros représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) par action.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la forme juridique de la Société et décide ainsi de transformer la Société de sa forme actuelle d'une société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée, de modifier la dénomination sociale de la Société en «KIRSCH AGENCY S.à r.l.», sans pour autant toucher à son actuel objet social.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, pour les adapter à ceux d'une société à responsabilité limitée, lesquels auront désormais la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet principal toutes activités de promotion, de marketing, de publicité et de communication dans le domaine du prêt-à-porter, des accessoires de mode et des produits de beauté. La société pourra en outre également procéder à la vente au détail, en gros et en ligne de textiles, hommes, dames et enfants, cuirs, accessoires, chaussures, optiques, bagageries, lingerie, maillots, sportwear/aventure,... et effectuer des missions de production.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «KIRSCH AGENCY S.à.r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Ell, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15'000.- EUR) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, toutes détenues par «PROCEDIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97.164), en sa qualité d'associé unique.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement membres. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des membres par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son seul gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature conjointe de deux managers, avec nécessairement un manager de catégorie A et un manager de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de l'actuel administrateur unique de la Société, ainsi que la démission du commissaire aux comptes de la Société et décide de leur accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

En outre le seul actionnaire, devenu par la transformation de la forme juridique, associé unique, décide de nommer aux fonctions de seul gérant de la Société, pour une durée illimitée:

Monsieur Alain KIRSCH, agent, né à Namur (Belgique), le 27 octobre 1969, demeurant au 36 Haaptstrooss, L-8530 Ell, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. ANGÉ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16508. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013016411/140.

(130019565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Nicollet Enterprise 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 174.771.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth of January.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Target Canada Property Holdings Two LP, a limited partnership incorporated and validly existing under the laws of the province of Ontario, Canada, having its registered office at c/o Osler, Hoskin & Harcourt, LLP, Suite 6100, First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, registration with the Ontario Ministry of Government Services pending,

duly represented by Marie-Eve Delpech, having her professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of association of a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited-liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, and the executives of such group in accordance with any incentive programme which may be entered into from time to time by the companies of the group.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Nicollet Enterprise 3 S.a r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II - Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand Canadian dollars (CAD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Canadian dollar (CAD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Title III - Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers composed of at least two (2) class A Managers and two (2) class B Managers. The class B Managers shall be professionally resident in the Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one class A Manager and one class B Manager.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be a shareholder(s) or manager(s) of the Company.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its class A Managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of managers, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two members, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another member as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The appointed chairman shall have a casting vote in addition to his vote as a manager in the event of a tie.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the members twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any member may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member as his proxy. A member may represent more than one of his colleagues.

Any member may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the members is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two members.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate

Title IV - General meetings

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Title V - Financial year - Annual accounts - Profits

Art. 19. The financial year of the Company shall start on 1 January, each year and end on 31 December of the same year.

Art. 20. Following the end of each financial year, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profits are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than three (3) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the act of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Interim provision

The first financial year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed and fully paid up in cash by Target Canada Property Holdings Two LP, aforesaid, for a total subscription price of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-).

Therefore, the amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-) is henceforth at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Mrs. Teresa Kae Simard, born in Minnesota, United-States of America, on 14 June 1960, having her professional address at 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, United States of America;

- Mr. Corey L. Haaland, born in Minnesota, United-States of America, on 10 December 1963, having his professional address at 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, United States of America;

Class B Managers:

- Mr. Manfred Schneider, born in Rocourt, Belgium, on 3 April 1971, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Erik Adam, born in Coventry, United Kingdom, on 28 May 1975, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Target Canada Property Holdings Two LP, un limited partnership de droit de la province d'Ontario, Canada, ayant son siège au c/o Osler, Hoskin & Harcourt, LLP, Suite 6100, First Canadian Place, Toronto, Canada M5X 1B8, en cours d'immatriculation auprès du Ontario Ministry of Government Services,

ici représentée par Marie-Eve Delpech, résidant professionnellement 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Forme - Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, ainsi que les cadres du groupe conformément à des programmes de motivation pouvant être effectués périodiquement par les sociétés du groupe.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Nicollet Entreprise 3 S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Titre II - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts du capital social.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Titre III - Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance formé par au moins deux (2) gérants de classe A et deux (2) gérants de classe B. Les gérants de classe B doivent résider professionnellement au Grand-duché de Luxembourg.

Les gérants sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont/n'est pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

Art. 12. Le conseil de gérance choisira parmi ses gérants de classe A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Le président aura une voix déterminante en plus de sa voix en tant que gérant au cas d'une égalité de voix.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre comme son mandataire. Un membre peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre V - Exercice social - Comptes annuels - Profits

Art. 19. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance ou l'assemblée des associés peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les trois (3) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par un versement en numéraire effectué par Target Canada Property Holdings Two LP, prénommé, pour un montant total de vingt mille dollars canadiens (20.000,- CAD).

Dès lors, la somme de vingt mille dollars canadiens (20.000,- CAD) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Madame Teresa Kae Simard, née au Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, le 14 juin 1960, ayant son adresse professionnelle au 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Corey L. Haaland, né au Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, le 10 décembre 1963, ayant son adresse professionnelle au 1000 Nicollet Mall, Minneapolis, Minnesota 55403, Etats-Unis d'Amérique;

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Manfred Schneider, né à Rocourt, Belgique, le 3 Avril 1971, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Erik Adam, né à Coventry, Royaume-Uni, le 28 mai 1975, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cent Euros (EUR 1,100.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-E. Delpech et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 janvier 2013. LAC/2013/3253. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016497/324.

(130019614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**CIP - it works, Société Anonyme,
(anc. CIP S.A.).**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 50.283.

L'an deux mille treize, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme «CIP S.A.» établie et ayant son siège social à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 50.283, constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 8 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 259 du 14 juin 1995, transformée en société anonyme suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 738 du 5 octobre 1999.

Les statuts de la société ont encore été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 novembre 2012, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie GOELFF employée privée, demeurant professionnellement à Rambrouch.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les soixante-sept mille deux cents (67.200) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la société en

«CIP - it works».

2. Divers.

IV.- L'intégralité du capital social étant présent ou représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires, après délibération, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en «CIP - it works».

Deuxième résolution

À la suite de la résolution précédente, l'article 1 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «CIP - it works». La société est constituée pour une durée illimitée.»

DONT ACTE, passé à Rambrouch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bernard, Goelff, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 janvier 2013. Relation: RED/2012/93. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 janvier 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013016438/54.

(130019587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

**CIP S.A., Société Anonyme,
(anc. Lettershop Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 50.283.

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme «CIP S.A.» (anciennement Lettershop Luxembourg S.A.) établie et ayant son siège social à L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 50.283, constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 8 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 259 du 14 juin 1995, transformée en société anonyme suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 738 du 5 octobre 1999.

Les statuts de la société ont encore été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire de résidence à Diekirch en date du 29 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 51 du 19 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick JOST, administrateur, demeurant à Niederanven.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Ivo DOS SANTOS, employé privé, demeurant professionnellement à Niederanven.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les soixante-sept mille deux cents (67.200) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la société

2. Divers

IV.- L'intégralité du capital social étant présent ou représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires, après délibération, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en «CIP S.A.» et d'adapter comme enseigne commerciale le nom «CIP».

Deuxième résolution

À la suite de la résolution précédente, l'article 1 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «CIP S.A.». La société est constituée pour une durée illimitée.»

DONT ACTE, passé à Niederanven, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Jost, Dos Santos, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 novembre 2012. Relation: RED/2012/1520. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 novembre 2012.

J.-P. MEYERS.

Référence de publication: 2013016439/54.

(130019587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of January;

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54204 Wroclaw, Poland,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 17 December 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of PLN 6,364,000 (six million three hundred sixty-four thousand Polish zloty) in order to reduce it from PLN 551,098,000 (five hundred fifty-one million ninety-eight thousand Polish zloty) to PLN 544,734,000 (five hundred forty-four million seven hundred thirty-four thousand Polish zloty) by reimbursement to the sole member and simultaneous cancellation of 6,364 (six thousand three hundred sixty-four) Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each.

The sole member also resolves to reduce the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 636,400 (six hundred thirty-six thousand four hundred Polish zloty) to bring it from PLN 26,133,400 (twenty-six million one hundred thirty-three thousand four hundred Polish zloty) to PLN 25,497,000 (twenty-five million four hundred ninety-seven thousand Polish zloty) and to reimburse this amount to the sole member.

Power is given to the managers of the Company to organise the payment in accordance with Luxembourg law provisions applicable in case of reduction of share capital.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will be read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 544,734,000 (five hundred forty-four million seven hundred thirty-four thousand Polish zloty) divided into 371,223 (three hundred seventy-one thousand two hundred twenty-three) Class A corporate units, 27,342 (twenty-seven thousand three hundred forty-two) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units and 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand one hundred Euros (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux janvier;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 17 décembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 6.364.000 (six millions trois cent soixante-quatre mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 551.098.000 (cinq cent cinquante et un millions quatre-vingt-dix-huit mille zloty polonais) à PLN 544.734.000 (cinq cent quarante-quatre millions sept cent trente-quatre mille zloty polonais) par remboursement à l'associée unique et annulation de 6.364 (six mille trois cent soixante-quatre) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune.

L'associée unique décide également de réduire la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 636.400 (six cent trente-six mille quatre cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 26.133.400 (vingt-six millions cent trente-trois mille quatre cents zloty polonais) à PLN 25.497.000 (vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille zloty polonais) et de rembourser ce montant à l'associée unique.

Pouvoir est donné aux gérants de la Société pour organiser le paiement en conformité avec la législation luxembourgeoise applicable en matière de réduction de capital.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 544.734.000 (cinq cent quarante-quatre millions sept cent trente-quatre mille zloty polonais) représenté par 371.223 (trois cent soixante et onze mille deux cent vingt-trois) parts sociales de catégorie A, 27.342 (vingt-sept mille trois cent quarante-deux) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D et 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 janvier 2013. LAC/2013/3454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016611/108.

(130019474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand twelve, on the seventeenth day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland, duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 13 December 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 64,091,000 (sixty-four million ninety-one thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 487,007,000 (four hundred eighty-seven million seven thousand Polish zloty) to PLN 551,098,000 (five hundred fifty-one million ninety-eight thousand Polish zloty) by the creation and issue of 64,091 (sixty-four thousand ninety-one) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 6,409,100 (six million four hundred nine thousand one hundred Polish zloty) to raise it from PLN 19,724,300 (nineteen million seven hundred twenty-four thousand three hundred Polish zloty) to PLN 26,133,400 (twenty-six million one hundred thirty-three thousand four hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

Thereupon appears KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 64,091 (sixty-four thousand ninety-one) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 70,500,100 (seventy million five hundred thousand one hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 551,098,000 (five hundred fifty-one million ninety-eight thousand Polish zloty) divided into 377,587 (three hundred seventy-seven thousand five hundred eighty-seven) Class A corporate units, 27,342 (twenty-seven thousand three hundred forty-two) Class B corporate units, 14,576 (fourteen thousand five

hundred seventy-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units and 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately five thousand seven hundred Euros (EUR 5,700.-).

The capital and legal reserve increase is estimated at EUR 17,279,324.79 (exchange rate on 16 December 2012: PLN 1 = EUR 0.245096).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 13 décembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 64.091.000 (soixante-quatre millions quatre-vingt-onze mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 487.007.000 (quatre cent quatre-vingt-sept millions sept mille zloty polonais) à PLN 551.098.000 (cinq cent cinquante et un millions quatre-vingt-dix-huit mille zloty polonais), par la création et l'émission de 64.091 (soixante-quatre mille quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 6.409.100 (six millions quatre cent neuf mille cent zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 19.724.300 (dix-neuf millions sept cent vingt-quatre mille trois cents zloty polonais) à PLN 26.133.400 (vingt-six millions cent trente-trois mille quatre cents zloty polonais).

Souscription - Libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 64.091 (soixante-quatre mille quatre-vingt-onze) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 70.500.100 (soixante-dix millions cinq cent mille cent zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 551.098.000 (cinq cent cinquante et un millions quatre-vingt-dix-huit mille zloty polonais) représenté par 377.587 (trois cent soixante-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept) parts sociales de catégorie A, 27.342 (vingt-sept mille trois cent quarante-deux) parts sociales de catégorie B, 14.576 (quatorze mille cinq cent soixante-seize) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D et 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à cinq mille sept cents euros (EUR 5.700,-).

L'augmentation du capital et de la réserve légale est évaluée à EUR 17.279.324,79 (taux de change du 16 décembre 2012: PLN 1 = EUR 0,245096).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61089. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016610/125.

(130019122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

R&A Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.769.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-huit janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Riyad ALASKAR-ZADA, dirigeant de sociétés, demeurant au 10, rue A. Jalilov, appartement 14, AZ-1025 Bakou, Azerbaïdjan,

ici représenté par Monsieur Seymour AHMADOV, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 12 octobre 2012.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant, de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée R&A INVESTMENT S.A..

Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières, des actifs, des biens et marchandises de tout genre ainsi que toute sorte de valeurs mobilières transférables et les réaliser par voie de vente, de cession, échange ou autre. Elle peut procéder, pour son propre compte, à toute transaction sur biens immeubles, d'actifs, de biens de tout genre ainsi que de valeurs mobilières transférables.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

Elle pourra acquérir et mettre en valeur des licences, marques de fabrique, brevets et autres droits.

L'objet social consiste également, pour l'ensemble de ses filiales, dans la réalisation d'études d'implantation, de faisabilité ou autres, de conception et suivi de projets, des procédures administratives ou autres se rapportant à l'organisation et le contrôle de celles-ci.

Elle pourra, en outre, mettre à disposition de ses filiales, des ressources humaines, techniques, know-how et autres moyens qu'elle juge nécessaire afin de garantir l'optimisation du développement de celles-ci.

Elle peut en outre, effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, ou financières et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire à toutes les cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée constitutive

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui du commissaire à UN (1).
2. Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Riyad ALASKAR-ZADA, dirigeant de sociétés, né le 4 juillet 1994 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant au 10, A.Jalilov street, appartement 14, AZ-1025 Bakou, Azerbaïdjan;
 - Monsieur Seymour AHMADOV, dirigeant de sociétés, né le 14 septembre 1981 à Bakou (Azerbaïdjan), demeurant professionnellement au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg; président et
 - Monsieur Frédéric LECLERCQ, dirigeant de sociétés, né le 1^{er} décembre 1964 à Cambrai (France), demeurant au 47, rue Paul Henkes, L-1710 Luxembourg.
3. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée International Strategic Advisory S.à r.l. (RCS Luxembourg B 138.010), avec siège social établi au 23, rue Pierre Maissonnet, L-2113 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs, administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2018.

4. Le siège social est fixé au 25C, boulevard de Royal, L-2449 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Seymour AHMADOV, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. Ahmadov, F. Leclercq et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2013. LAC/2013/3018. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016551/152.

(130019492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

TCL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 63.053.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) The company under Swedish law Fabege Holding Nacka AB, with registered office at Box 730, SE-169 27 Solna, Sweden, registration number 556605-2360, owner of 8,460 shares of the hereafter named company TCL S.à r.l.;

2) The company under Swedish law Flygstaden Intressenter I Söderhamn AB, with registered office at C/o Peab, SE-260 92 Forslov, Sweden, registration number 556438-9665, owner of 8,460 shares of the hereafter named company TCL S.à r.l.;

3) The company under Swedish law Brinova Nova 175 AB, with registered office at Box 852, SE-251 08 Helsingborg, Sweden, registration number 556692-4139, owner of 1,880 shares of the hereafter named company TCL S.à r.l.

All the appearing parties are here represented by Mr. Alain THILL, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

These appearing parties, through their mandatory, declared and requested the undersigned notary to act:

That the appearing parties are the sole actual shareholders of TCL S.à r.l., a limited liability company, with registered office in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg number B 63053, incorporated by deed of Maître Frank BADEN, then notary residing in Luxembourg, on the 15th of January 1998, published in the Memorial C number 338 of the 13th of May 1998, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 14th of October 2003, published in the Memorial C number 1238 of the 22nd of November 2003,

and that the appearing parties have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to suppress the indication of the par value of the eighteen thousand eight hundred (18,800) shares representing the company's share capital of eighteen million eight hundred thousand United States Dollars (USD 18,800,000.-).

Second resolution

The shareholders decide to change conventionally the currency of the corporate capital, actually fixed at eighteen million eight hundred thousand United States Dollars (USD 18,800,000.-), to fix it henceforth in Swedish Crowns, at the

rate of USD 1 = SEK 6.57633, rounded at one hundred and twenty-three million six hundred and thirty-five thousand Swedish Crowns (SEK 123,635,000.-).

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 6 of the articles of incorporation is amended as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at one hundred and twenty-three million six hundred and thirty-five thousand Swedish Crowns (SEK 123,635,000.-), represented by eighteen thousand eight hundred (18,800) shares with no indication of the nominal value.

Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

Fourth resolution

The shareholders decide to add a second paragraph in article 7 of the articles of incorporation with the following wording:

" **Art. 7. (paragraphe 2).** The company may acquire its own shares provided that they will be cancelled and the capital reduced proportionally."

Fifth resolution

The shareholders decide to add a second paragraph in article 20 of the articles of incorporation with the following wording:

" **Art. 20. (paragraphe 2).** The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société de droit suédois Fabege Holding Nacka AB, ayant son siège social à Box 730, SE-169 27 Solna, Suède, numéro d'immatriculation 556605-2360, propriétaire de 8.460 parts sociales de la société ci-après nommée TCL S.à r.l.;

2) La société de droit suédois Flygstaden Intressenter I Söderhamn AB, ayant son siège social à C/o Peab, SE-260 92, Forslov, Suède, numéro d'immatriculation 556438-9665, propriétaire de 8.460 parts sociales de la société ci-après nommée TCL S.à r.l.;

3) La société de droit suédois Brinova Nova 175 AB, ayant son siège social à Box 852, SE-251 08 Helsingborg, Suède, numéro d'immatriculation 556692-4139, propriétaire de 1.880 parts sociales de la société ci-après nommée TCL S.à r.l.

Toutes les comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont déclaré et requis le notaire instrumentant de documenter:

Que les comparantes sont les seules associées actuelles de TCL S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 63053, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 338 du 13 mai 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1238 du 22 novembre 2003,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de supprimer la valeur nominale des dix-huit mille huit cents (18.800) parts sociales représentant le capital social de dix-huit millions huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 18.800.000,-).

Deuxième résolution

Les associées décident de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à dix-huit millions huit cent mille dollars des Etats-Unis (USD 18.800.000,-), pour l'exprimer dorénavant en couronnes suédoises, au cours de USD 1 = SEK 6,57633, en arrondi cent vingt-trois millions six cent trente-cinq mille couronnes suédoises (SEK 123.635.000,-).

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts se trouve modifié comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent vingt-trois millions six cent trente-cinq mille couronnes suédoises (SEK 123.635.000,-), représenté par dix-huit mille huit cents (18.800) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Quatrième résolution

Les associées décident d'ajouter un deuxième alinéa dans l'article 7 des statuts ayant la teneur suivante:

" **Art. 7. (alinéa 2).** La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement."

Cinquième résolution

Les associées décident d'ajouter un deuxième alinéa dans l'article 20 des statuts ayant la teneur suivante:

" **Art. 20. (alinéa 2).** Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4230. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013016659/120.

(130019087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Rondini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 25, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 174.718.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Jérôme GALASSO, Ingénieur, né à Metz (France), le 03 juillet 1977, demeurant à F-54240 Joeuf, 29, place de l'Hôtel de Ville.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «RONDINI S.à.r.l.».

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le commerce de gros de machines et de matériels industriels, de conception, de conseil et d'intégration d'équipements, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernières volontés concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le 1^{er} janvier 2013 pour finir le trente et un décembre 2013.

Souscription et libération du capital social

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Jérôme GALASSO, préqualifié.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

Assemblée générale

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, fait désigner lui-même comme gérant unique.

Il peut engager valablement la société sans limitation de sommes.

Le siège social est établi à L-8410 Steinfurt, 25, route d'Arlon.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: Galasso, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 10 janvier 2013. Relation: EAC/2013/536. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 21 janvier 2013.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2013016711/102.

(130018448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Wind Surf, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 30, rue Maximilien.

R.C.S. Luxembourg B 174.756.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Rui Manuel ROSA GASPAR, jardinier, né le 14 novembre 1976 à Fiolhoso (Portugal), demeurant à L-6463 Echternach, 30, rue Maximilien;

2. Madame Ana Maria RIBEIRO GASPAR, femme de ménage, née le 6 mars 1977 à Murca (Portugal), demeurant à L-6463 Echternach, 30, rue Maximilien.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

“ **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que petite restauration.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de "Wind Surf".

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Echternach.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

- Monsieur Rui Manuel ROSA GASPAS, pré-qualifié, cinquante parts	50 parts
- Madame Ana Maria RIBEIRO GASPAS, pré-qualifiée, cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).

2.- Est nommée gérant technique de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Paula Alexandra RODRIGUES DA ASCENCAO TEIXEIRA, commerçante, née le 15 juillet 1982 à Murca (Portugal), demeurant à L-6310 Beaufort, 38, Grand-Rue.

3.- Sont nommés gérants administratifs de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Rui Manuel ROSA GASPAS, jardinier, né le 14 novembre 1976 à Fiolhoso (Portugal), demeurant à L-6463 Echternach, 30, rue Maximilien;

- Madame Ana Maria RIBEIRO GASPAS, femme de ménage, née le 6 mars 1977 à Murca (Portugal), demeurant à L-6463 Echternach, 30, rue Maximilien.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants dont celle du gérant technique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-6463 Echternach, 30, rue Maximilien.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. M. ROSA GASPAS, A. M. RIBEIRO GASPAS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 janvier 2013. Relation: DIE/2013/1258. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016685/159.

(130019094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 109.927.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 février 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013020797/13.

(130024876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2013.